

Troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières : œuvrer avec les communautés pour des pêches côtières et une aquaculture durables



Noro, Îles Salomon (crédit photo : Francisco Blaha).

La troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières s'est tenue au siège de la Communauté du Pacifique (CPS) à Nouméa, du 5 au 8 novembre 2019. Dans la dynamique des deux premières éditions, cette conférence a réuni plus de 60 agents techniques des pêches et de l'aquaculture de 20 États et Territoires insulaires océaniques pour examiner certains des grands défis et perspectives associés aux pêches côtières et à l'aquaculture en Océanie.

Rendez-vous incontournable, la Conférence permet aux membres d'entamer des discussions techniques et de partager leurs réussites et leurs connaissances et données d'expérience sur les enjeux des pêches côtières. Elle constitue la première phase d'un nouveau cadre évolutif de gouvernance. À ce titre, les participants ont été invités à répertorier, examiner et approuver un ensemble clair de questions et perspectives techniques et scientifiques prioritaires pour les pêches côtières et l'aquaculture. Les conclusions et principales décisions de la Conférence seront présentées pour examen et décision à la douzième Conférence des directeurs des pêches en mars 2020 et, le cas échéant, elles seront transmises à la Conférence régionale des ministres des Pêches, puis, si nécessaire, aux chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique.

L'ordre du jour et les thèmes abordés ont été déterminés après consultation des membres de la CPS et des partenaires, et un questionnaire en ligne envoyé aux membres a permis d'arrêter les sujets prioritaires suivants :

- Science – Nouvelles technologies, processus et systèmes de gestion électronique des données ;
- Aquaculture – Mise en œuvre du Plan d'action régional sur la biosécurité aquatique ; et
- Pêche communautaire – Transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches.

La CPS est revenue sur les mesures et initiatives approuvées lors des précédentes éditions et a présenté les avancées réalisées dans la mise en œuvre des plans d'action ainsi adoptés, mettant l'accent sur les progrès récemment enregistrés dans la collecte et la gestion des données sur les pêches côtières et l'aquaculture,

notamment sur les initiatives en cours axées sur le stockage, la diffusion, le partage et la gouvernance globale des données. Si certains pays océaniques s'emploient à simplifier la collecte de données à leur niveau, de nombreuses voix s'élèvent pour établir un processus régional visant à définir des exigences et normes minimales et des protocoles pour la collecte de données. Les participants ont formulé une nouvelle action, priant la CPS de mettre en place ce processus et les directeurs des pêches d'en faire financer en priorité l'élaboration et l'application.

La CPS a présenté le Projet régional océanique des territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE), financé par l'Union européenne. L'objectif du projet est de renforcer la coopération régionale pour les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) européens dans quatre domaines : l'élevage durable, la gestion communautaire des pêches, les produits durables de la pêche et de l'aquaculture et les plateformes de coopération. Introduisant de nouvelles actions pour cette année, les participants se sont déclarés favorables à l'organisation d'échanges techniques entre les PTOM et d'autres pays océaniques au titre de PROTEGE et du programme de partenariat marin Union européenne-Pacifique (PEUMP). L'équipe du projet PROTEGE et la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS examineront les possibilités d'échanges à venir.

Rapport de situation sur les pêches côtières et indicateurs connexes

Le rapport de situation sur les pêches côtières¹ dresse un bilan annuel de haut niveau des pêcheries côtières du Pacifique au regard des objectifs, indicateurs et stratégies adoptés dans la feuille de route régionale². Cet instantané des pêches

¹ <https://fame1.spc.int/fr/publications/roadmap-a-report-cards>

² La feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, approuvée en 2015 par les chefs d'État et de gouvernement du Forum des Îles du Pacifique, énonce sept objectifs précis pour les pêches côtières et hauturières sur un horizon de dix ans, ainsi que des indicateurs servant à mesurer les progrès accomplis.

côtières, publié pour la première fois en 2015, permet aux acteurs du secteur halieutique et aux responsables politiques de suivre l'application de la feuille de route. Les participants ont souligné les grandes améliorations apportées à la préparation des rapports de situation 2018 et 2019, tout en reconnaissant les déficits qu'il reste à combler. Ils sont également convenus de désigner les correspondants nationaux pour les rapports de situation, afin que ces derniers s'étendent à tous les pays océaniques.

Les participants ont validé l'instauration d'un modèle pour faire avancer et appuyer l'établissement de rapports de situation nationaux qui permettront de mesurer les avancées réalisées dans la gestion des pêches côtières. Une première ébauche du modèle de rapport national sera diffusée aux membres pour observations par l'intermédiaire des correspondants nationaux et des représentants à la troisième Conférence. La CPS présentera ensuite la version finale du modèle, pour observations et approbation, lors de la douzième Conférence des directeurs des pêches en mars 2020.

Technologies innovantes au service de la gestion

La Conférence accorde une large place aux nouvelles initiatives qui permettent d'appuyer avec succès la gestion des pêches côtières et de l'aquaculture. Les membres ont ainsi l'occasion de présenter de précieuses informations sur les initiatives techniques et technologiques nouvelles ou innovantes qu'ils mettent en place, ce qu'apprécient particulièrement les participants. Les exposés, disponibles sur la page Web consacrée à la Conférence³, présentent notamment des informations sur les thèmes suivants :

- Incidences de la nouvelle pêcherie de troca du Samoa sur les autres pays océaniques ;
- Point sur la CITES et les holothuries ;
- Aquanetix, l'application en ligne utilisée à Vanuatu pour la collecte de données sur les exploitations aquacoles ;
- Enquête 4FJ et campagnes sur les tailles de capture aux Fidji ;
- Réalisation de films d'animation et de courts-métrages à vocation pédagogique pour sensibiliser la population ; et
- Efforts de pérennisation de la pêche à la ligne des espèces démersales aux Tonga.

REEFLEX

Faire connaître les règlements halieutiques est indispensable à une bonne gestion. La CPS a donc élaboré un nouvel outil de recherche juridique pour les décideurs, gestionnaires des pêches, experts, chercheurs et acteurs de la société civile. L'application en ligne REEFLEX (lien disponible sur la page Web de la Division pêche de la CPS)⁴ se compose de trois outils permettant à l'utilisateur d'accéder à un corpus de lois et de politiques et de comparer les textes de loi

sur les pêches côtières et l'aquaculture en vigueur dans les pays océaniques. Bien plus qu'une simple base de données, l'application permet à l'utilisateur de comparer, analyser et comprendre les cadres de gouvernance des pêches côtières et de l'aquaculture des différents pays océaniques. Comme pour tout outil de ce type, les retours et la collaboration des utilisateurs sont nécessaires pour affiner l'application à mesure qu'elle évolue. La CPS et les membres sont convenus de rechercher, en collaboration avec les services juridiques nationaux, des solutions efficaces pour étoffer la base de données REEFLEX en y intégrant des législations et des plans de gestion infranationaux.

Séances thématiques sur des sujets prioritaires

Le fait de réunir les spécialistes techniques des pêches et de l'aquaculture de la région offre une plateforme idéale pour combattre certaines des difficultés afférentes à ce domaine. Au cours de groupes de discussion dirigés, les membres ont défini ensemble les prochaines étapes à suivre et les pistes à explorer pour traiter les principaux problèmes et questions apparaissant dans trois secteurs : science, aquaculture et pêche communautaire. Les actions recensées figurent dans le relevé de conclusions, disponible sur la page Web de la Conférence².

Science – Nouvelles technologies, processus et systèmes de gestion électronique des données

En général, en Océanie, la contribution des pêches côtières au PIB n'est pas reconnue au même titre que celle des pêches hauturières, alors même que le segment côtier participe de manière cruciale à la sécurité alimentaire des communautés de toute la région. En conséquence, les ressources affectées à la collecte de données sur les pêches côtières sont très limitées et les capacités de gestion sont inférieures à celles disponibles pour la pêche hauturière. Or, si les données halieutiques sont indispensables à une gestion durable, la région manque encore de séries de données qualitatives à long terme sur l'activité côtière. Poursuivre la simplification des processus existants, comme recommandé lors des deux premières conférences, contribuera à la collecte de données de meilleure qualité pour l'évaluation des stocks, ce qui permettra d'affiner la gestion. La difficulté consiste à garantir la normalisation de la collecte de données côtières à l'échelle la plus conviviale possible sans compromettre la qualité des données pour une gestion éclairée des pêches.

La CPS a exposé succinctement l'évolution de la collecte de données halieutiques, soulignant les progrès accomplis depuis les deux éditions précédentes et la nécessité d'obtenir des retours utilisateur sur la faisabilité des approches présentées. La CPS continuera de collaborer avec les pays océaniques pour établir des systèmes électroniques de collecte de données capables de traiter divers types de données et d'enquêtes. Il s'agit notamment d'utiliser ces systèmes pour améliorer l'efficacité et la fiabilité de

³ <https://fame1.spc.int/fr/meetings/248>

⁴ <http://www.spc.int/CoastalFisheries/Legislation/main>

la collecte et de la diffusion de données, et de transférer les données existantes sur les pêches côtières vers ces nouveaux systèmes électroniques. Entre-temps, si l'on veut que les programmes de suivi soient durables et comparables, il importe qu'une méthode régionale de normalisation des séries de données minimales (par ex. taille, poids et données de reproduction) soit validée par les directeurs des pêches et érigée au rang de priorité.

Il est essentiel de remporter l'adhésion des communautés et, à ce titre, de mener des activités de formation et de sensibilisation. À cette fin, la CPS collaborera avec les pays pour informer les populations locales de l'importance des outils de suivi des pêches et du contexte dans lequel ils s'inscrivent et pour renforcer la participation communautaire à la collecte de données. En parallèle de la mise en place de formations permettant d'appuyer le suivi communautaire, les applications électroniques pourront aider les communautés à transmettre leurs données.

La Conférence a montré que les pays étaient en sous-effectif chronique et qu'il fallait perfectionner les compétences des équipes en place. L'exode des cerveaux observé dans de nombreux pays océaniques, couplé à l'absence de planification de la relève, nuit gravement à la continuité des programmes de suivi. À cela s'ajoute le besoin pressant d'établir des rôles clairs et bien délimités pour les agents des services des pêches (par ex. en distinguant les missions de suivi réglementaire des activités à caractère scientifique). Ces problèmes étant liés à l'horizon à court terme des conventions de financement, il importe d'examiner les moyens de pérenniser les programmes de financement en faveur de la recherche et de la gestion halieutique côtière, avec le concours des pouvoirs publics et des bailleurs. Ce point sera soulevé à la Conférence des directeurs des pêches de 2020.

Aquaculture – Mise en œuvre du Plan d'action régional sur la biosécurité aquatique

La biosécurité aquatique est essentielle à l'amélioration de la production halieutique. Elle permet de garantir la santé des organismes aquatiques, de réduire les risques liés aux pathogènes et aux espèces envahissantes, et de respecter les normes de sécurité sanitaire des produits de la mer. L'action en faveur de la biosécurité aquatique contribue à l'amélioration de la production animale et à la protection de la santé humaine et permet aux pays océaniques de respecter leurs obligations internationales en matière de commerce et d'accès aux marchés (ainsi, la Nouvelle-Calédonie est autorisée à exporter des crevettes non cuites vers l'Australie).

Pour atteindre ces objectifs, les pays doivent s'engager politiquement en faveur des principes essentiels de biosécurité. Plusieurs dispositifs publics définissant la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les organismes sont en vigueur dans les pays océaniques. Les organismes publics travaillant en vase clos et ne partageant pas leurs informations, la fragmentation des législations et le manque de définition des responsabilités peuvent freiner les avancées en matière de biosécurité aquatique. Les membres ont approuvé le projet de plan d'action régional sur la biosécurité aquatique, qui leur a été présenté par la CPS et qui sera prochainement soumis pour validation aux directeurs des pêches.

Les membres ont prié la CPS de fournir une assistance technique et des ressources et de mener des actions de renforcement des capacités à l'appui de la planification, de l'élaboration et de la mise en œuvre de protocoles de biosécurité aquatique. Ils ont également plaidé pour que les pays océaniques partagent leurs stratégies, législations, politiques et plans en faveur de la biosécurité aquatique, ce qui contribuerait fortement à mettre à profit les avantages découlant de l'application, à l'échelon national, de mesures de biosécurité efficaces. Il convient d'intégrer des interventions sur la sécurité des aliments aux activités d'assistance technique et de renforcement des capacités de biosécurité aquatique menées dans le Pacifique, pour combattre notamment les flambées ciguatières, les intoxications par produits de la mer et les zoonoses causées par des pathogènes présents dans les produits de la mer.

Pêche communautaire – Transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches

Comme souhaité dans la « Nouvelle partition » pour les pêches côtières⁵, la gestion communautaire des pêches est introduite dans les pays océaniques, mais sa transposition à plus grande échelle se heurte à divers obstacles. Ainsi, on estime que seuls 10 % des communautés côtières du Pacifique disposent d'un régime de gestion communautaire, alors que des politiques d'appui ad hoc sont en place dans de nombreux pays océaniques. Dans un contexte régional marqué par un fort accroissement démographique, les régimes de gestion communautaire contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire et aux moyens de subsistance de populations éclatées dans des paysages morcelés. Nombre d'organismes et d'institutions partenaires présents en Océanie appuient les efforts de gestion communautaire.

Un certain nombre de communautés locales océaniques ont progressé à pas de géant dans la mise en place de régimes de gestion communautaire des pêches, incluant notamment l'approche écosystémique. Ces avancées se poursuivent, mais on peut mieux faire. Cette séance sur la gestion communautaire s'est concentrée sur la mutualisation des expériences, des réussites et des échecs, ainsi que sur les enseignements tirés des actions de pérennisation et de transposition à plus grande échelle visant à découpler les effets de la gestion communautaire.



⁵ <https://coastfish.spc.int/fr/component/content/article/461-a-new-song-for-coastal-fisheries.html>



«Renforcement de la gestion communautaire des pêches»

5–8 novembre 2019

Plusieurs actions ont été proposées (voir le détail dans les conclusions et le plan d'action disponibles sur la page Web de la Conférence²). Les membres sont convenus qu'il fallait renforcer l'appui apporté au développement et à l'application de la gestion communautaire des pêches, ainsi que les ressources correspondantes. En particulier, tous les membres, la CPS et les partenaires ont été priés de privilégier une approche de la gestion communautaire des pêches qui soit globale, multipartite, concertée, coordonnée et sensible au genre et où les rôles des parties intéressées soient clairement délimités. Il est aussi crucial de reconnaître que là où les stratégies de gestion débouchent sur une restriction des captures, les programmes connexes devront prévoir la diversification des moyens d'existence des communautés. Un examen des données d'expérience relatives à la gestion communautaire des pêches en Océanie sera entrepris sous la houlette de la CPS et mettra l'accent sur les enseignements tirés et le recensement des approches efficaces dans la région.

Pêches côtières et aquaculture : priorités, enjeux nouveaux et émergents et perspectives

L'Université Southern Cross a présenté un exposé sur un nouveau projet régional visant à ouvrir « une nouvelle ère pour les pêcheries d'holothuries ». Le projet, qui serait mis en œuvre en étroite partenariat avec la CPS et d'autres organisations, prévoit notamment : la tenue d'un colloque régional pour faire la synthèse des enseignements récemment tirés des activités de la filière holothuries ; un appui personnalisé aux pays océaniques souhaitant renforcer leurs capacités techniques (gestion, outils de sensibilisation et suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation) ; un suivi de la performance de la filière et l'instauration d'un nouveau régime de gestion modifié. Les participants se sont déclarés favorables au projet, qui sera élaboré en collaboration avec plusieurs pays océaniques, et ont prié la CPS de soumettre aux directeurs des pêches en 2020 un rapport actualisé sur la gestion et le suivi des pêcheries d'holothuries.

Ensuite, les participants se sont répartis en petits groupes de discussion afin de recenser les priorités, les enjeux nouveaux et/ou émergents et les perspectives propres aux pêches côtières et à l'aquaculture dans la région, en sus des thèmes couverts par

la Conférence. Parmi les enjeux prioritaires recensés pour les pêches côtières, citons les moyens d'existence (pêche et hors pêche), le renforcement de la volonté politique, les législations et régimes de gestion applicables aux pêches côtières, et les pressions environnementales externes (changement climatique, blanchissement des coraux et microplastiques). Quant aux enjeux prioritaires concernant l'aquaculture, citons la mise à l'étude de nouvelles espèces, la valorisation post-récolte, la pro-venderie et le développement de nouveaux procédés technologiques et équipements, la création d'un environnement plus porteur (législation et capacités) et le pacage en mer. Toutes les informations recueillies guideront l'action de la CPS et l'ordre du jour de la prochaine Conférence.

Atelier sur les dispositifs de suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation dans les domaines des pêches côtières et de l'aquaculture

La troisième Conférence a été suivie d'un atelier d'une journée sur les dispositifs de suivi, contrôle, surveillance et application de la réglementation/police des pêches (SCS-P). Les pêches côtières et l'aquaculture revêtent une importance cruciale pour la subsistance des populations dans nombre de petits pays océaniques et sont une source majeure de protéines animales. Dans les efforts de SCS-P, la priorité est souvent donnée aux pêcheries hauturières, où droits d'accès et sanctions pécuniaires génèrent des recettes considérables et où plus de ressources peuvent donc être affectées à la police des pêches. Alors qu'elles créent bien plus d'emplois à l'échelle nationale que la pêche hauturière, les pêches côtières ne peuvent prétendre qu'à une modeste enveloppe budgétaire, qui est souvent prioritairement destinée à l'éducation, à la santé publique et aux infrastructures. Le premier défi à relever dans l'élaboration et l'exécution d'une stratégie efficace de SCS-P des pêches côtières consiste donc à trouver le moyen de faire mieux connaître ce secteur et d'en faire une priorité.

Des études de cas menées en Nouvelle-Zélande, à Kiribati et dans d'autres pays océaniques ont montré qu'il fallait tuer dans l'œuf la pêche illicite pour éviter toute escalade. Admettre

l'ampleur du phénomène favorise également l'émergence d'une culture réglementaire au sein des communautés. Certains pays ont fait état d'expériences positives en matière de surveillance et de police des pêches côtières et de l'aquaculture.

La collecte de preuves et l'établissement de dossiers solides sont indispensables à toute stratégie de répression. Il est primordial, avant de s'attaquer aux opérations illicites de plus grande ampleur, d'avoir en main tous les éléments clés. Afin d'aider les agents des services des pêches dans cette tâche, une approche simplifiée de l'application de la réglementation relative aux pêches côtières et à l'aquaculture a été proposée aux membres pour examen. Elle s'articule autour de diverses mesures axées notamment sur la sensibilisation et l'éducation, la formation continue des agents agréés, l'adoption d'un livret incident-entrevue décrivant étape par étape la procédure d'inspection, le recours à des sanctions administratives (avertissements, amendes payables sur-le-champ, par ex.) et la création d'une base de données pour consigner les données et informations relatives à l'application de la réglementation sur les pêches côtières et l'aquaculture, qui pourrait révéler au fil du temps des tendances dans les infractions commises. En définitive, il est essentiel que les pêcheurs et les agents de la police des pêches comprennent la législation et les réglementations nationales sur les pêches côtières et l'aquaculture pour en promouvoir le respect.

Retours des participants

Les participants ont été priés d'évaluer plusieurs aspects de la Conférence, dont le contenu, l'organisation et les mécanismes de retour d'information. En bref, la majorité des participants ont estimé que le contenu était de bonne ou excellente qualité

(96 %) et ont jugé la Conférence très utile pour leur travail (96 % de notes bonnes ou excellentes). Ils ont apprécié la possibilité qui leur était donnée de partager leur expérience avec d'autres pays océaniques : 96 % étaient d'accord pour dire que les membres avaient été encouragés à présenter leur expérience, mais les améliorations proposées par les sondés appellent à plus d'espaces d'échange sur les réussites enregistrées. Les participants se sont dits satisfaits du travail en groupe, avec 88 % de notes bonnes ou excellentes. Bien que davantage de temps ait été réservé cette année aux groupes de discussion, certains membres étaient d'avis que c'était encore insuffisant et que ce format de travail pourrait être étendu à l'avenir. Certains membres ont relevé le formalisme de la Conférence et demandé à ce que les prochaines éditions soient plus informelles. Chiffre encourageant, 92 % des participants estimaient avoir acquis de nouvelles connaissances. Le rapport détaillé relatant les retours des participants sera bientôt mis en ligne sur la page de la Conférence et servira à en améliorer le format et le contenu.

La prochaine Conférence technique régionale sur les pêches côtières se tiendra fin octobre ou début novembre 2020 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie).

Pour plus d'informations :

Andrew Smith

Directeur adjoint de la Division pêche,
aquaculture et écosystèmes marins
(pêche côtière)
andrews@spc.int



Participants à la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières de la CPS.